



Compte rendu du Conseil Municipal du 04 février 2022

Le Conseil Municipal d'Isturits s'est réuni le 04 Février 2022 sous la présidence de M. Frédéric Camou, le Maire.

Présents : Frédéric Camou, Virginie Legarto, Gilles Haran, Myriam Gourgues, André Durruty, Nickie Le Lorec, Gérard Barneche, Monique Lohiague, Sylvain Donapetry, Manon Rochais, José Carceller, Eric Mimiague.

Excusés : Etchegoyen Nathalie donne procuration à Legarto Virginie, Lacroix Ludovic donne procuration à Camou Frédéric, Malé-Dit-Cazot Karine.

Secrétaire : Eric Mimiague

01- Plan de référence Centre bourg : désignation du prestataire et demande de cofinancement

Le Conseil Municipal s'est engagé en début de mandat à porter une réflexion globale sur les aménagements et l'urbanisation du centre bourg à court, moyen et long terme. Dans le cadre de cette démarche globale, une stratégie foncière a été lancée en parallèle avec l'appui de l'EPFL Pays Basque.

Afin de pouvoir coordonner l'ensemble des sujets inhérents à cette démarche (sécurisation, valorisation, urbanisation...) du centre bourg, il a été décidé de l'élaboration d'un plan de référence urbain permettant de porter cette réflexion stratégique. Le Maire présente les 5 offres qui ont été remises dans les délais impartis sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

DE RETENIR l'offre présentée par le groupement **ATELIER LAVIGNE**, sise 8 rue Duplaa, 64000 PAU, mandataire, et SCP CETRA, sis 12 rue de l'Artisanat, 64110 LAROIN, **pour un montant de 20 920 € HT**,

DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget de la commune,

DE SOLLICITER des financements auprès des potentiels financeurs dont la Communauté d'Agglomération Pays Basque conformément au dispositif d'accompagnement des communes mis en place (50% du montant HT) et l'EPFL Pays Basque,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre dont l'ensemble des pièces du marché d'étude correspondant ainsi que la convention de cofinancement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

02- Travaux de rénovation énergétique complexe Harpe Alde

Le complexe Harpe Alde construit en différentes phases, comprenant le trinquet (1983), la salle polyvalente (1992) et le groupe scolaire « Le Petit Prince » (2002), nécessite d'importants travaux de rénovation dans les futures années.

La Commune s'est inscrite dans le programme ELENA porté par la CAPB afin de mener un diagnostic énergétique et thermique. Ces études seront menées en 2022 et permettront de définir les travaux de rénovation (couverture, isolation, menuiserie, éclairage). Il est proposé d'anticiper le changement des menuiseries extérieures des entrées du trinquet et de la salle polyvalente et le remplacement du store de la pergola.

La demande de subvention a été établie avec un montant de dépenses évalué à 45 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu M. le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, **vote à l'unanimité des présents :**

Le projet de travaux de rénovation des menuiseries extérieures et mise en place d'un store au complexe Harpe Alde.

SOLLICITE de l'Etat et du Département le maximum de subventions possible pour ce type d'opération,

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

03- Attribution du lot n°6 Hirixka

Conformément à la délibération en date du 05/03/2021 fixant le tarif de vente du lot n°6 de 888 m² à 71 000 €, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la vente de ce lot. 2 demandes de renseignements ont été formulées simultanément de la part de :

- M. & Mme MATHIAS
- M. JABELIN & Mme WILLERVAL

Après avoir consulté les différents dossiers comprenant une esquisse du projet, un plan de financement et garanties bancaires, et ce afin de juger de la capacité à porter le projet d'acquisition et de construction sur le lot.

Les élus ont **attribué le lot à M. JABELIN & Mme WILLERVAL** (7 voix pour, 3 abstentions, et 4 voix pour M. & Mme MATHIAS).

04- Règlement facture investissement SDEPA

Le Maire expose que la dépense nécessaire concernée est le mandatement de la facture du SDEPA relative à l'alimentation électrique de l'antenne 4G de SFR pour un montant de 4 012,69 €.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour l'opération suivante : « Alimentation électrique antenne SFR » SDEPA d'un montant de 4 012,69 € au compte 2041582 « Bâtiments et installations ».

05- Création des postes d'adjoints d'animation, CEE et stagiaires CLSH vacances d'hiver 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La création de 3 emplois non permanents d'adjoints d'animation (temps complet),
- La création de 1 contrat d'Engagement Educatif (CEE), (2 jours),
- L'accueil de 2 stagiaires.

DÉCIDE la création de trois emplois non permanents à temps complet d'adjoints d'animation représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 14 au 25 février 2022,

Que ces emplois seront dotés de la rémunération correspondant à l'indice majoré 343 de la fonction publique,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

06- Modification de la grille tarifaire CLSH

Par délibération en date du 30/07/2021, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée et effective à compter du 1^{er} septembre 2021.

Par mail en date du 17/01/2022, la CAF nous informe de l'irrégularité des tarifs « mercredi » appliqués pour les bénéficiaires de prestations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DE MODIFIER la grille tarifaire pour une application au 1^{er} septembre 2022.

07- Dispositif ELIOZ : Service d'accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes. Convention d'utilisation du service mis à disposition par la Communauté d'agglomération Pays Basque

Le service ELIOZ CONNECT permet aux usagers sourds et malentendants d'échanger par téléphone ou sur site avec les agents et/ou élus des collectivités territoriales, via une plateforme à distance d'interprètes en Langue des Signes Française (LSF), en Langue Parlée Complétée (LPC), en Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP) ou Transcription automatique.

La convention, fixe les modalités applicables, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour la mise à disposition du service d'accueil pour les personnes sourdes et malentendantes de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au profit de la commune d'Isturits.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

D'APPROUVER la convention ci-annexée relative à la mise à disposition du service d'accueil pour les personnes sourdes et malentendantes de l'Agglomération Pays Basque ;

D'AUTORISER le Maire ou son représentant, à prendre toute décision y afférent et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

08- Débat sur la protection sociale complémentaire

En application de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont tenues d'organiser un débat sur la **Protection Sociale Complémentaire (PSC)**.

Cette PSC est destinée à couvrir :

- La « santé » (mutuelle),
- L'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès (prévoyance).

Sont bénéficiaires de cette participation financière, les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public ainsi que de droit privé (apprentis...).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, reconnaît avoir :

PRIS ACTE du débat sur la protection sociale complémentaire.

9- Questions diverses

9-1 - Remplacement poste de secrétaire de mairie pour congé de maternité :

Recours au Pôle Mission Temporaire du CDG 64, Mme LESMES Amandine assurera l'intérim du 14 février au 29 juillet 2022.

Les horaires d'ouverture de la mairie seront légèrement modifiés :

- Lundi : 8h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30
- Mardi : 8h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30
- Mercredi : 13h30 à 18h30
- Jeudi : 8h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30
- Vendredi : 8h00 à 12h30

9-2 - Animations estivales :

Une rencontre a eu lieu avec les communes de l'ARBEROUE afin d'organiser à tour de rôle des manifestations le vendredi soir sur nos 4 communes durant l'été. Un calendrier commun sera prochainement proposé de manière à solliciter les associations du village afin de promouvoir ces soirées.

9-3 - Festival Point de vue / Fresque fronton :

Une rencontre a eu lieu avec M. Alban Morlot du service culture de la CAPB qui a la charge du festival « Points de vue ». La CAPB dans sa démarche de délocaliser ses manifestations culturelles est favorable à étudier la possibilité de réaliser une fresque à l'arrière du Fronton. Des rencontres sont prévues ce printemps pour définir l'artiste retenu et le sujet qui pourrait faire l'objet de cette fresque. Si ce projet abouti, cette manifestation se déroulerait en octobre en associant l'école du village et les villageois dans le cadre d'une soirée d'échanges.

9-4 - Plan local de randonnée V2 :

Par le passé, deux randonnées dites VR1 étaient tracées sur Isturits et gérées par la Communauté des Communes du Pays d'Hasparren. Le transfert de la compétence à la CAPB avec l'adoption de nouveaux critères a déclassé ces 2 sentiers.

Dans le cadre de la création du Plan local de randonnée VR2 portée par la CAPB, il est proposé aux communes d'identifier de nouveaux circuits répondant à ces nouveaux critères (niveau de difficulté, points de vue, limitation du parcours sur route).

Un parcours de randonnée pédestre démarrant du centre bourg sera étudié. En parallèle, une réflexion est engagée avec la commune de Saint Martin d'Arberoue pour proposer un circuit VTT sur les hauteurs de nos 2 villages.

9-5 - Arbres fruitiers :

Il y a eu 2 naissances en 2020 et 8 en 2021, il est proposé au conseil municipal de planter sur les hauteurs du village 10 arbres pour célébrer ces arrivées. Un moment de convivialité sera organisé en présence des familles lors des plantations . Ce nombre d'arbres pourra évoluer en fonction des nouvelles naissances en 2022.